



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2011
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille onze, le 17 juin à 18 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 10 juin 2011, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

Présent(e)s : M. LAVILLE - Mme BALICHARD - M. LOUBIER - Mme MANDON - M. COURTINE - Mme JUNIET - M. FAGONT - Mme SOARES (départ 19H05) - M. NAVARRE - M. RAFFI - Mme BOUSQUET - Mme MOREIRA - M. PAUTY - M. ROUX - M. GAUDET - Mme SIMEON - Mme SAUREL - Mme PIRONIN (arrivée à 18H40) - Mme AURIEL - Mme CHIRAIN - M. CHAMBON

Excusé(e)s ayant donné procuration :

M. VERGNE à M. LOUBIER
Mme DURAND à Mme MANDON
M. MATHIEU à M. FAGONT
Mme GAUCHEROT à Mme SIMEON

Procuration donnée suite au départ en cours de Conseil municipal

Mme SOARES à Mme AURIEL (à partir de 19H05)

Absent excusé : M. ACOSTA

Secrétaire de séance : M. GAUDET

Ouverture de la séance : 18 heures 15.

Lors de la présentation du Compte-rendu du Conseil du 19 mai 2011, Monsieur CHAMBON fait remarquer que la mention de son pouvoir transmis par mail n'est pas prise en compte. Le Compte-rendu est adopté en intégrant cette information.

ADMINISTRATION GENERALE :

Elections sénatoriales : Désignation des délégués sénatoriaux

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront les 25 septembre 2011, et qu'à ce titre les Elus d'Aulnat doivent désigner 15 délégués et 5 suppléants.

Une liste est présentée.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

La liste est adoptée sans modification par 25 voix.

Le procès verbal de cette élection a été immédiatement transmis à la Préfecture.

Avis dans le cadre de l'enquête publique concernant le dossier de la Société Dalkia

Monsieur COURTINE explique que cette société a un projet d'exploitation d'une chaufferie bois sur Clermont-Ferrand. Il précise qu'au vu de l'ensemble des informations disponibles, ce projet n'a pas d'incidence réelle pour le territoire d'Aulnat.

Aulnat étant dans le périmètre concerné par cette installation, l'avis du Conseil est sollicité. Est proposé un avis positif sans restriction.

Vote : Unanimité.

FINANCES :

Ecole de musique : tarifs mensuels – Année scolaire 2011 - 2012

Madame JUNIET indique que la Commission Culture propose une augmentation alignée sur celle des tarifs des autres structures municipales, à savoir +2%.

Vote : Unanimité.

E.P.N. (Espace Public Numérique) – Fixation des tarifs

Madame JUNIET donne les informations sur les modalités prévues de fonctionnement de l'E.P.N. : inscriptions valables sur une année à compter de la date d'inscription, règlement intérieur cadrant le déroulement des séances.

Elle poursuit en présentant la proposition de tarifs pour l'E.P.N. Ils seraient alignés sur ceux pratiqués dans les médiathèques communautaires.

Vote : Unanimité.

Actualisation des tarifs des droits de place des marchés, fêtes foraines et commerces ambulants

Madame BOUSQUET propose une revalorisation de 2 % des tarifs actuels, non augmentés depuis 2009.

En ce qui concerne les commerces ambulants, le tarif est maintenu en attendant les travaux de raccordement.

Vote : Unanimité.

Contrats communaux : logements communaux – actualisation du montant d'un loyer

Monsieur LOUBIER indique que le loyer pour l'appartement communal de type IV a été fixé en 2008.

Il propose une réactualisation d'environ 2 % arrondie, pour passer de 342 à 350 euros à compter du 1^{er} juillet 2011.

Vote : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Aménagement urbain : désignation d'un notaire pour la rétrocession de la parcelle ZB 35

Monsieur COURTINE indique qu'en complément de la délibération du 16 juin 2010, il est nécessaire de désigner un notaire pour assurer la transaction, et de mentionner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette cession.

Il est proposé de retenir l'« Office Notarial Maître Fuzelier ».

Madame BALICHARD ne prend pas part au vote, ayant un lien familial en rapport avec cette question.

Vote : Unanimité des votes exprimés.

Motion du Conseil municipal : opposition au transfert de la gare d'arrivée des trains TEOZ de la gare de Lyon à la gare de Bercy

Monsieur le Maire expose les arguments relayés par des Elus auvergnats mettant en avant les conséquences négatives, y compris en termes d'image, de ce projet de transfert.

Une suspension de séance est demandée à 18 heures 55.

La séance reprend à 19 heures 15.

Suite aux échanges entre Elus, le soutien à cette motion est mis au vote.

Vote :

Pour : 14 voix

Abstentions : 11 voix

Déclassement de deux appartements communaux

Monsieur LOUBIER explique que le maintien de deux appartements « d'instituteurs » dans le domaine public communal ne se justifie plus. Après accord de l'Inspection d'Académie, il est donc proposé de les désaffecter et de les déclasser afin de pouvoir les intégrer dans le domaine privé de la commune au 1^{er} septembre 2011.

Vote : Unanimité.

Modification de la composition de commissions municipales

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Monsieur Gérard BOURDIAU, il est nécessaire de réactualiser les Commissions auxquelles il participait.

Il est proposé que Madame SIMEON le remplace.

En ce qui concerne la Commission des Menus, Madame BOUSQUET demande à ne plus en faire partie. La Commission des Menus sera donc composée comme suit : M. LAVILLE - Mme SIMEON - Mme SOARES - M. RAFFI - Mme MOREIRA.

Vote : Unanimité.

HUIS CLOS :

Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'Attaché

Monsieur le Maire expose que le remplacement de la Directrice du C.C.A.S. doit pouvoir s'effectuer par un Cadre municipal à mettre à disposition.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'Attaché à compter du 1^{er} juillet 2011, et de prévoir le régime indemnitaire qui s'y rapporte.

Vote : Unanimité.

Point d'information pour le Conseil municipal

Monsieur le Maire dans ce cadre expose la solution de mise à disposition d'un agent auprès du C.C.A.S. et du Centre Social pour en assurer les directions.

Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'Animateur Culturel

Monsieur le Maire poursuit en expliquant la nécessité de créer un poste d'Animateur Culturel, afin de favoriser le développement des pratiques en particulier cinématographiques et d'arts plastiques auprès de publics différents.

Ce poste correspond au grade d'Animateur, catégorie B de la fonction publique territoriale.

Vote : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.